

Naninne, le 1^{er} septembre 2025

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter, **en présentiel et en visioconférence**, à

L'Assemblée Générale extraordinaire

Projet de fusion des deux associations

**Ligue Belge de la Sclérose en Plaques Communauté Française et Service
d'Accompagnement des Personnes Atteintes de la Sclérose en Plaques**

Le mercredi 24 septembre 2025 à 10H

Ordre du jour :

- ❖ **Décompte des présences et procurations.**
- ❖ **Remise du rapport du projet de fusion et des nouveaux statuts.**
- ❖ **Nomination des scrutateurs.**



1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2025.
2. Approbation de l'ordre du jour de l'A.G. extraordinaire du 24-09-2025.
3. Mot de la Présidente.
4. Vérification de la régularité des convocations, constatation du quorum de présence et approbation de la liste des présences.
5. Présentation du projet de fusion-absorption entre :
 - ASBL Ligue Belge de la sclérose en plaques (N° d'entreprise : 0424.264.043) – association absorbante,
 - et ASBL Service d'accompagnement des personnes atteintes de la sclérose en plaques (N° d'entreprise : 0473.724.541) – association absorbée.
6. Rapport du conseil d'administration et du réviseur sur le projet de fusion et ses conséquences.
7. Approbation du projet de fusion-absorption et décision de transfert universel du patrimoine actif et passif de l'ASBL absorbée vers l'ASBL absorbante.
8. Décision de dissolution sans liquidation de l'ASBL Service d'accompagnement des personnes atteintes de la sclérose en plaques, l'intégralité de son patrimoine étant transférée à l'ASBL Ligue Belge de la sclérose en plaques.
9. Pouvoirs spéciaux : octroi de tous pouvoirs nécessaires à un ou plusieurs administrateurs, ainsi qu'au notaire instrumentant, pour accomplir toutes les formalités légales et administratives, y compris les publications au Moniteur belge.
10. Questions diverses.

Nous vous invitons à vous inscrire via l'adresse mail cgoffinet@liguesep.be **avant le 19 septembre 2025**. Le lien pour vous connecter, un formulaire d'inscription ainsi que les documents utiles à cette réunion sont téléchargeables via le lien www.liguesep.be et via le QR code repris sur cette invitation.

En espérant vous y retrouver nombreux.

Patricia GILLARD - MILARD
Présidente